

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 23/05/2023

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-23-4764\A-R1

Matériau présenté par:

CTN
2 rue du puits dixme - Sénia 604
94667 ORLY
France

Référence commerciale:

COTON NON GRATTE LAIZE 3,10M

Description sommaire :

Coton 100% ignifugé par foulardage et non lavable
Mode de fixation : Sans fixation
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Les deux faces
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 0,3 mm (déclarée par le client).
Masse volumique : 323 kg/m³ (calculée par le laboratoire).
Masse surfacique : 0,097 kg/m² (déclarée par le client).
Coloris testés : Blanc, Beige, Noir.
Coloris validés : Tous

Nature de l'essai :

NF P 92-503 - Essai à la bougie électrique / NF P 92-12 – Détermination de la durabilité
des classements en réaction au feu des matériaux

Référence du rapport d'essai :

DO-23-4764\A-R1 du 23/05/2023

Classement :

M1

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 23/05/2023

Signé

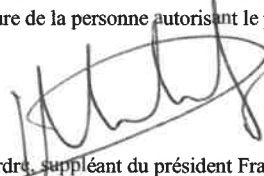
Signature de la personne ayant réalisé le classement



Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport



Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique